

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

2 octobre 2013

Union africaine: soutenez les victimes en rejetant l'impunité lors du sommet

La société civile exhorte les dirigeants africains à tenir leur engagement envers l'état de droit et la responsabilisation au travers de la CPI et du système du Statut de Rome

New York/La Haye – Les dirigeants africains qui soutiennent les droits de l'homme, la justice et l'état de droit devraient participer à la réunion spéciale de l'Union africaine qui aura lieu la semaine prochaine, et défendre le Statut de Rome et la Cour pénale internationale (CPI). Il ne faut pas laisser aux dirigeants africains accusés de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide la possibilité de prétendre qu'ils sont les victimes plutôt que les millions de femmes, enfants et hommes innocents, dont les vies ont été détruites par les conflits armés. Les dirigeants africains devraient fermement et publiquement rejeter toute proposition visant à suspendre la coopération avec la Cour et au retrait du Statut de Rome, a affirmé la Coalition pour la CPI aujourd'hui.

Il est prévu qu'un "sommet extraordinaire" de l'Union Africaine (UA) ait lieu à Addis-Abeba les 11 et 12 octobre.

Déclaration du coordinateur de la Coalition, William Pace

« Les dirigeants africains qui combattent l'impunité des crimes les plus graves au yeux du droit international doivent rejeter sans appel, toute tentative visant à affaiblir la CPI lors du prochain sommet de l'UA. Ceux qui œuvrent au retrait du Statut ou à la cessation de toute coopération avec la Cour mettent en péril l'un des plus puissants instruments de paix jamais établis, un traité et une Cour qui n'auraient pu voir le jour sans le soutien indéfectible des gouvernements africains depuis 1998. Il est vrai que les gouvernements africains ont été les principaux usagers de cette cour inédite, mais la CPI est requise dans toutes les régions du monde.

« Depuis 2004, six gouvernements africains ont demandé à la CPI d'enquêter et de poursuivre des crimes commis sur leurs territoires : la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Mali et l'Ouganda. Les crimes commis sur le territoire de deux États non parties mais néanmoins membres de l'ONU, le Soudan et la Libye, ont été référés à la Cour par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

« L'une des réussites majeures du Statut de Rome est de ne pas avoir accordé d'immunité à quiconque, peu importe leur statut. Bien entendu, nous savions que poursuivre des présidents et des ministres en exercice soulèverait une vive opposition. La CPI crée un précédent et c'est exactement cela qui génère la controverse.

« La participation africaine au Statut de Rome a permis à la CPI soutenir les États dans leur efforts pour développer l'état de droit. Ce système respecte la souveraineté des États en encourageant dans un premier temps les autorités nationales à poursuivre les auteurs de graves crimes.

« La capacité de la CPI à rendre une justice rétributive et réparatrice apporte à des millions de victimes de conflits violents en Afrique, l'espoir d'obtenir réparation pour les souffrances qu'elles ont endurées.

CONTACTS**À New York:**

Mme Brigitte Suhr
Directrice des programmes
régionaux
Coalition pour la CPI
Tel: +1 (646) 465-8540
suhr@coalitionfortheicc.org

Mme Linda Gueye
Directrice de communication
Coalition pour la CPI
Tel: + 1 646 465 8516
gueye@coalitionfortheicc.org

M. Stephen Lamony
Conseiller principal – AU, ONU et
situations africaines
Coalition pour la CPI
Tel: + 1 646 465 8514
lamony@coalitionfortheicc.org

À La Haye:

M. Sunil Pal
Directeur de la section juridique
Coalition pour la CPI
Tel: +31 (0) 70-3111087
pal@coalitionfortheicc.org

À Cotonou, Bénin:

M. Francis Dako
Coordinateur régional pour l'Afrique
Coalition pour la CPI
Tel: +229 21 32 28 06
dako@coalitionfortheicc.org



« En établissant la Cour, la communauté internationale, parmi laquelle on compte 34 États africains, s'est dotée des normes les plus élevées possibles en matière de garantie d'équité. L'indépendance et l'équité de la Cour ne sont plus à prouver. Les juges ne condamneront pas un accusé si le procureur ne parvient pas prouver sa culpabilité au-delà de tout doute raisonnable.

« Au lieu de critiquer la Cour, les dirigeants africains devraient plutôt encourager les États partout dans le monde à suivre leur exemple, en rejoignant le Statut de Rome et mettant tout en œuvre pour assurer son efficacité. Cent vingt-deux États ont ratifié le Statut de Rome. Pour que la Cour jouisse d'une juridiction véritablement universelle, 71 autres États, y compris certaines grandes puissances, doivent ratifier le traité.

La société civile du monde entier appelle les États africains qui ont manifesté un soutien sans faille à la CPI et à la justice instaurée par le système du Statut de Rome, à le faire de nouveau la semaine prochaine. »

Contexte: la CPI et l'Afrique

Les gouvernements africains ont, dans leur vaste majorité, soutenu la CPI et joué un rôle capital dans sa création. Avec 34 États parties et 43 États signataires, l'Afrique représente l'un des principaux soutiens de la CPI. Les interventions de la CPI en Afrique ont eu lieu à la demande et avec le support des États africains. À quatre reprises, en RDC, en Ouganda, en République centrafricaine et au Mali, les États ont eux même référé les situations au procureur de la CPI. Dans ces situations, où des enquêtes ont été ouvertes à l'initiative du procureur, les gouvernements africains ont également apporté leur soutien. Au Kenya, le procureur s'est vu remettre des preuves concernant les crimes présumés qui auraient été commis durant les violences postélectorales de 2007-08, des mains d'une commission internationale mise en place par le gouvernement kényan. Mais, même alors, l'ouverture formelle d'une enquête n'a eu lieu qu'après que le gouvernement kényan ait failli à respecter la date butoir qui avait été convenue pour l'ouverture de poursuites kényanes. De même, l'enquête en Côte d'Ivoire avait été soutenue par le gouvernement de l'époque dirigé par Laurent Gbagbo, qui avait volontairement accepté la juridiction de la Cour en 2003. Le reste des enquêtes, au Darfour et en Libye, a été référé au procureur de la CPI par le Conseil de sécurité des Nations Unies, et chacun des renvois avait reçu le soutien d'États africains siégeant au Conseil, au moment du renvoi.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial composé d'organisations de la société civile dans plus de 150 pays, travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir une Cour juste, efficace et indépendante, rendre la justice à la fois visible et universelle, et faire progresser les législations nationales visant à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. Pour plus d'informations rendez-vous sur : www.coalitionfortheicc.org

Des experts d'organisations de défense des droits de l'homme sont à votre disposition pour plus d'informations et pour des commentaires. Contactez : communications@coalitionfortheicc.org